

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 5 octobre 2023 (en hybride – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 2023/14

**Demande de subvention
Région pour
« Accompagnement de
sites touristiques
exemplaires sur le volet
biodiversité (« calcul de
la capacité de charge »)
dans le cadre de la
démarche régionale
« sites exemplaires »**

17 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Violaine RICHARD (CR), Frédérique GERBEAUD-MAULIN (OFB), Gilles VINCENT (Métropole TPM), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon), Annick MIEVRE (Agence de l'Eau), Sophie SEJALON (Conservatoire du littoral), Cécile CHERY (ADEME), Magali GOLIARD (LPO), Patricia LEVY LEONESIO (FNE), Julie DELAUGE (CEN), Gérard BRUN (Chambre régionale d'Agriculture), Bertrand LIENARD (CBNA), Jean-Yves PETIT (CESER), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Claire POULIN (ARBE),

1 Pouvoir : Jean MANGION (PNRs) excusé donne pouvoir à Anne CLAUDIUS-PETIT (CR)

07 Membres absents (avec voix délibérative) excusés : Christophe MADROLLE (CR), Eric HANSEN (OFB), Marielle FABRE (CD84), Marion MAGNAN (CD04), Richard CHEMLA (Métropole NCA), Sébastien FOREST (DREAL), Philippe CARLES (CCIR),

18 Participaient également (non-votants) : Audrey MICHEL (ARBE), Géraldine POLLET (CR), Suzanne GIOANNI (PNR du Verdon), Valérie RAIMONDINO (CR), Didier BERT (CD04), Hélène SOUAN (DREAL), Jean-Philippe CHAUVIN (GA), Marion CLEMENT (TPM), Marc MAURY (CEN), Frédéric FIORE (Paierie régionale), Carole TOUTAIN (CD84), Céline HAYOT (CR), Valérie LEBRAS (CD06), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

**Membres titulaires présents : 17 sur 25
Quorum atteint**

Vu La délibération n° 2023/03 du 4 juillet 2023 donnant les délégations consenties à la direction ;

Considérant Que dans le projet du travail mené dans le cadre du contrat de filière « Ecotourisme », la Région Sud souhaite mettre en œuvre un accompagnement de sites exemplaires à la mise en tourisme durable, notamment par une gestion vertueuse des flux touristiques en termes d'impacts socio-économiques et environnementaux ;

Que depuis 2021, l'ARBE en lien avec ses membres a mené les travaux suivants :

- **Analyse des pratiques de gestion des flux touristiques des gestionnaires des espaces naturels protégés de Provence Alpes Côte d'Azur** - Stage de 6 mois en 2021 dans le cadre du RREN - le rapport d'étude juin 2020 – janvier 2021 "Gestion des flux touristiques dans les espaces naturels protégés" est disponible sur demande auprès de l'ARBE, reste en diffusion restreinte aux acteurs et partenaires de la Région et a déjà été diffusé dans ce cadre.
- **Organisation de l'Université du RREN sur 2 jours en novembre 2021** sur la gestion de la fréquentation dans les espaces naturels protégés et a réuni l'ensemble des gestionnaires d'espaces naturels protégés pour accroître leurs connaissances sur ce sujet à travers les interventions de

spécialistes en matière d'écologie, de droit ou encore de sociologie et de partager les outils et pratiques sur la réglementation, l'aménagement des sites, la sensibilisation des visiteurs.

▪ **Réalisation d'une « plateforme ressources collaborative sur la gestion de la fréquentation en espaces naturels protégés »** en 2023 dans le cadre du projet de coopération avec le Costa Rica : Duodiversité. Cette plateforme, hébergée sur l'outil OSMOSE est disponible en Espagnol et en Français pour les gestionnaires d'espaces naturels protégés de la région et du Costa Rica.

Que l'ARBE en étroite collaboration avec le réseau des Parcs Naturels Régionaux propose donc d'accompagner, dans le cadre de la démarche « Sites exemplaires » pilotée par la Région, les sites pilotes (5 ou 6) retenus pour déterminer la capacité de charge des sites en fonction de la pression exercée sur la biodiversité et l'équilibre économique et social à préserver.

Qu'il s'agira donc de mobiliser 1 ETP sur 1 an pour accompagner 5 à 6 gestionnaires pilotes :

- accompagnement des gestionnaires de sites :
 - identification des travaux existants
 - choix de la méthode de calcul
 - identification des données existantes
 - Détermination des indicateurs
 - traitement des données existantes
 - croisement avec les données socio-économiques
- participation au groupe projet SITEX et reporting du travail réalisé dans le cadre de ce projet
- réalisation d'un rapport de mission du travail réalisé sur l'ensemble des sites et par site, voire de fiches retour d'expériences pour chacun des sites
- élaboration d'un outil sur le calcul de la capacité de charges à partir des expériences suivies et existantes

Que cette mission spécifique vient en sus du plan d'actions 2023 et 2024 de l'ARBE et, que l'ARBE sollicite donc un financement complémentaire de la Région à hauteur de 55.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- D'autoriser la Directrice à engager toutes les démarches nécessaires pour le dépôt de la demande de subvention auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l' « Accompagnement de sites touristiques exemplaires sur le volet biodiversité (« calcul de la capacité de charge ») dans le cadre de la démarche régionale « sites exemplaires » et à signer tous les documents et conventions y afférent.

Fait et délibéré à Marseille, le 5 octobre 2023

Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT

